Le *Figaro* répond :

« Nous sommes autorisés » disent-ils; autorisés, par qui ? Est-ce M. Barthélemy-Saint-Hilaire qui a voulu faire du zèle et éviter à son illustre ami le désagrément d'une explication avec le citoyen Barodet ? Est-ce M. Thiers lui-même qui les a chargés de déclarer que la note n'est pas de lui ? Comment pourrait-il venir à l'esprit de quelqu'un que je me sois permis d'inventer un document d'une si grande importance ? Mais, dès le jour de sa publication, M. Thiers aurait adressé une plainte au parquet, et il aurait eu parfaitement raison. Il est même encore temps de me poursuivre, et je ne serais pas fâché de l'être.

» Les quelques mots dont j'ai, *moi*, demandé et obtenu la suppression, avaient trait à mon collaborateur Saint-Genest, et jamais on ne m'a demandé de supprimer les lignes relatives au citoyen Barodet.

» Quiconque connaît le journalisme, sent bien que ces dernières lignes étaient le mot de la fin et que tout l'article était fait pour amener ce coup de tam-tam.

» M. Barthélemy-Saint-Hilaire eût bien fait, avant de s'aventurer dans cette mauvaise affaire, de prendre des informations auprès de M. Thiers qui bien certainement est incapable d'un mensonge. Il ne niera pas que la lettre qui m'a été apportée de sa part par M. Tronchin, et dont les épreuves lui ont été remises avant l'impression, soit sortie de son cabinet.

» D'ailleurs, M. Barthélemy-Saint-Hilaire a un moyen bien simple de prouver qu'il croit à la note communiquée par lui. J'offre de déposer 40,000 francs chez son notaire : qu'il en fasse autant ! Celui de nous deux qui gagnera aura le plaisir d'envoyer cette somme à la souscription pour les incendiés.

» H. DE VILLEMESSANT.

» *P. S.* Au surplus, et pour empêcher la polémique de se prolonger, je préviens charitablement les journaux qui m'accuseraient à l'avenir d'avoir inséré une fausse lettre de M. Thiers, que je leur intenterai un procès. »

CHRONIQUE

Le *Constitutionnel* parle d'un message présidentiel qui insisterait pour qu'on discutât immédiatement les lois urgentes : budget, guerre, instruction publique, électorat; mais nous croyons au contraire qu'aucun message ne sera adressé à l'Assemblée. Au dire du même journal M. de St-Paul a été reçu hier matin par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le maréchal de Cissey va déposer le projet de loi sur les cadres de l'armée ; cette loi exigera une assez longue discussion, qui ne sera pas terminée avant le mois de juin viendront ensuite les projets de lois financières pour équilibrer le budget et la loi sur l'enseignement supérieur, nous arriverons ainsi au mois de juillet, époque des vacances de l'Assemblée. Toutes les questions constitutionnelles seront donc ajournées à la session de novembre.

Le garde des sceaux a déposé, samedi, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi destiné à assurer à l'avenir, d'une façon plus complète, la conservation des registres des hypothèques. Ce projet a été préparé par une commission *ad hoc*, nommée il y a quelque temps. Il prescrit aux conservateurs de mentionner sur leurs registres de dépôt, contrairement à ce qui s'était fait jusqu'à ce jour, les remises d'actes de saisie immobilière et d'actes contenant subrogation ou antériorité. Ce registre ainsi rendu plus complet, serait tenu double et l'un des doubles serait déposé dans une ville autre que celle où réside le conservateur.

Le *Journal des Débats* se déclare autorisé à dire que M. Léon Lefébure a envoyé à M. Decazes sa démission dès lundi en déclarant que, quel que soit le nouveau titulaire du département des finances, il entendait rester en dehors de l'administration ; il n'a point retiré sa démission.

Le duc de Broglie a pris place samedi au centre droit, sur le banc qui suit celui où siégent le duc d'Aumale et le prince de Joinville, et devant M. de Goulard avec lequel il a causé pendant quelques minutes, après s'être entretenu avec l'honorable M. de Goulard, M. le duc de Broglie a eu une très longue conversation avec M. Louis Passy, puis avec M. Tailhand, garde des sceaux.

On lit dans le *Soleil* :

« Il importe de démentir les bruits d'altercations qui auraient eu lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et les personnes qu'il avait chargées de former un cabinet. Tous les hommes qui ont approché le maréchal pendant ces derniers huit jours, s'accordent à reconnaître qu'il n'a pas cessé un instant d'être calme et bienveillant; écoutant tout le monde, discutant tous les avis, et ne prenant conseil que de son patriotisme. Le maréchal de Mac-Mahon sort de cette crise grandi et respecté de ceux-là même qui sont les ennemis de son gouvernement.

Nous laissons au *Journal de Nice* la responsabilité d'une assez grande nouvelle qu'il donne : on aurait découvert une conspiration tendant à faire évader Bazaine et le prisonnier aurait été consigné dans ses appartements.

Le président en ce moment de la Chambre des Représentants de la colonie de Victoria, dans l'Australie, s'appelle Mac-Mahon.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du samedi 23 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté.

M. d'Abbadie de Barrau lit ensuite un rapport sur des pétitions.

Pendant cette lecture, les députés vont féliciter les nouveaux ministres qui, à l'exception de M. Magne, sont tous au banc ministériel.

Les tribunes regorgent de spectateurs.

Parmi les bruits qui circulent, celui qui rencontre le plus de créance, c'est celui par lequel la gauche républicaine et l'extrême gauche se proposent, au cours de la séance, de déposer une proposition de dissolution et de soulever un incident au sujet de l'ordre du jour de la plus prochaine séance.

Nous disons « plus prochaine » parce que l'on nous a assuré que l'Assemblée allait se proroger pendant huit jours à partir de lundi.

A trois heures moins dix minutes, M. d'Abbadie de Barrau descend de la tribune, ou il est remplacé par M. Taillefer, lequel commence la lecture d'un rapport sur les pétitions au milieu du bruit toujours croissant des conversations.

Il est remplacé à la tribune par M. Faye.

Les conclusions de la commission des pétitions sont toutes acceptées.

Une discussion s'engage sur une pétition des actionnaires du chemin de fer de Graissessac à Béziers au ministre des travaux publics.

M. Leroyer combat les conclusions de la commission, qui demande le renvoi.

L'ordre du jour demandé par le nouveau ministre des travaux publics, M. Grivart, est voté presque à l'unanimité.

M. de la Sirotière remplace M. Fage à la tribune.

L'Assemblée décide de s'ajourner à jeudi.

M. de la Sirotière continue la lecture du rapport des pétitions, qui est terminée par M. Bourgeois.

La séance est levée à 5 h. 10.

Le czar en Belgique

Le train royal, venant de Hollande, s'est arrêté à la gare du Grand-Central au Stuivenberg, qui avait été appropriée pour la circonstance.

A son arrivée, le roi a été reçu par MM. le baron Pycke, gouverneur de la province d'Anvers; De Wasle, bourgmestre d'Anvers, et Cartiaux, lieutenant général, commandant la province.

Une foule énorme se pressait au Stuivenberg et acclamait le roi.

A onze heures précises une salve d'artillerie annonçait l'arrivée du train impérial, qui s'arrêta quelques minutes, tandis que la musique du 7e de ligne faisait entendre l'hymne national russe.

Le roi s'est avancé vers la berline impériale d'où descendait l'empereur. Les deux souverains ont échangé une longue et affectueuse poignée de main. Puis le roi présenta à Alexandre II les dignataires de sa maison, le gouverneur de la province, le bourgmestre d'Anvers et le général Castriaux. A son tour, le czar présenta au roi Léopold II les personnages de sa suite qui, tous, portaient l'uniforme de leur grade.

L'empereur, qui se distingue par sa haute stature, portait l'uniforme de petite tenue de général de cavalerie de l'armée russe. Sur sa tunique, d'un vert sombre, constellée de décorations, se détachait le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Le visage d'Alexandre II ne répond plus aux portraits que nous avons de lui. Il est fort amaigri et très pâle. Il paraît que le czar souffre de douleurs dans les yeux qui le tourmentent souvent et dont il se préoccupe beaucoup.

L'empereur ayant invité le roi à prendre place dans sa berline, le train se remit en marche, salué comme à son arrivée de salves d'artillerie.

Dès onze heures, une foule énorme se pressait aux abords de la gare du Nord, pendant que les différents détachements de notre armée venaient occuper l'emplacement qui leur avait été désigné entre la place des Nations et le palais du roi.

A la gare du Nord le service d'honneur était fait par un bataillon de grenadiers, avec musique et drapeau.

Dans le salon d'attente donnant sur la place des Nations s'étaient réunis les ministres à portefeuille, les bourgmestres, les échevins et plusieurs conseillers communaux de Bruxelles et de St-Josse-ten-Noode, un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs de l'armée et de la garde civique, et plusieurs fonctionnaires supérieurs de l'administration des chemins de fer : tout ce monde en grand uniforme.

En grand uniforme aussi les chefs et les fonctionnaires des légations étrangères, et notamment le général comte Pajol, chargé par le maréchal Mac-Mahon de saluer en son nom l'empereur de Russie à son débarquement en Belgique.

A midi et quart le train impérial pénètre dans la gare.

Les grenadiers présentent les armes, tandis que la musique de leur régiment fait entendre l'air national russe.

Le roi, son hôte et leur suite prennent place dans les voitures de la cour qui attendaient devant la gare.

Le czar et le roi sont seuls dans une calèche découverte.

Puis viennent deux autres calèches et plusieurs voitures à la grande livrée de gala.

Les guides ouvrent et ferment la marche du cortége ; qui s'élance au grand trot par le boulevard du Jardin-Botanique, soulevant sur son passage des nuages de poussières et de bruyantes acclamations.

A midi et demi, le czar entrait au palais de Bruxelles, où le service d'honneur était fait par un bataillon du régiment des carabiniers placé sous le commandement du colonel de Savoye.

La reine, suivie de ses dames d'honneur, est venu au devant de l'empereur jusqu'au bas du grand escalier, où le czar a embrassé Sa Majesté de la façon la plus affectueuse.

Un déjeuner de 125 couverts attendait le czar. Ce déjeuner a été servi dans la grande salle de bal.

A deux heures, l'empereur de Russie reprenait le train qui devait le conduire à Ems. Le roi a accompagné S. M. I. jusqu'à Louvain, puis il est revenu à Bruxelles pour repartir dans la soirée, accompagné de la reine, pour son château d'Ardenne.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons dit que le tribunal civil de Lille, devait, dans son audience de samedi, examiner une demande d'indemnité formée contre la Compagnie du Nord-Central par plusieurs personnes blessées dans un accident survenu sur la ligne de Lille à Béthune. Le tribunal s'est prononcé en déclarant responsable la Compagnie du Nord-Central et en ordonnant une expertise médicale pour l'appréciation de la gravité des blessures des victimes. Comme experts ont été désignés MM. les docteurs Houzé de l'Aulnoit, Delage et Pucelle.

Un journal de Lille signale le fait suivant : Ce matin, à la gare, des étiquettes ont été enlevées sur des paniers de pigeons destinés au concours de Paris pour la raison qu'à l'adresse du destinataire on avait joint quelques instructions, celles entre autres de : *donner à boire aux pigeons à leur arrivée*; *ouvrir à... heures, etc.*

Les étiquettes ayant été déchirées par des employés de l'administration des Postes qui ont, paraît-il, reçu de Paris des instructions spéciales, l'expédition ne pourra être faite pour quelques-uns des paniers. Nous nous demandons si les priviléges dont jouit l'administration des Postes lui donnent le droit d'arracher des étiquettes sur des colis déposés dans une gare de chemin de fer ; elle peut certainement faire dresser procès-verbal, obtenir une amende contre le délinquant, mais il est inadmissible qu'on recoure à des moyens de répression qui peuvent avoir pour conséquence d'arrêter une expédition pressée et par suite d'occasionner des pertes considérables.

Nous nous étonnons d'ailleurs qu'on apporte de pareilles entraves à l'élevage des pigeons voyageurs, qui ont rendu tant de services et qui sont appelés à en rendre plus encore. Cette sorte de distraction mériterait bien plutôt de recevoir les encouragements du gouvernement.

Voici la liste des concours de pigeons voyageurs qui seront donnés cette année par la *fédération des Amis Réunis* :

31 Mai, Breteuil, société l'Abattoir. — 7 juin, Creil, Papillon d'Or. — 14 juin, Paris, Ballon. — 21 juin, Châteaudun, Petite Vitesse. — 28 juin, Orléans, Epervier. — 12 juillet, Châteauroux, Etoile. — 25 juillet, Bordeaux, la Cloche. — 16 août, Longueau, Espérance. — 23 août, Creil, Eclair. — 30 août, Paris, Etoile. — 13 septembre, Albert, Chat Gris. — 20 septembre, Longueau, Pigeon-d'Or. — 27 septembre, Clermont, Ma Campagne.

Nous ferons connaître le résultat de chaque concours.

Une arrestation d'une certaine importance vient d'être faite à Blanc-Misseron par la gendarmerie : c'est celle d'un jeune homme de vingt ans, nommé Velasco, né à Malaga. Il est accusé d'avoir, malgré sa jeunesse, pris part aux troubles de la Commune, et servi en qualité de chirurgien dans un bataillon de fédérés.

Il a été arrêté pour vagabondage, mais loin que l'infortune l'ait corrigé, il a affirmé avec cynisme ses convictions subversives et exprimé l'espoir du retour de la Commune.

Dans sa séance du 22 mai, le 2e conseil de guerre, sous la présidence de M. Merlin, lieutenant-colonel du génie, a jugé les affaires suivantes :

Joseph Quelin, soldat au 1er de ligne, condamné le 30 avril dernier à deux ans de prison pour désertion, outragea un sergent surveillant à la prison, et comme ce sous-officier le punit de cellule pour ce motif, il déchira en cinq morceaux la couverture de campement qui lui avait été remise pour se garantir du froid. — Cinq ans de travaux publics.

Jules Marchand, cavalier au 16e dragons, a abusé de la confiance de son lieutenant en dissipant à son profit une somme d'argent que ne lui avait été remise qu'à titre de mandat, à charge d'en faire un emploi déterminé. — Deux mois de prison.

Gabriel-Exupère-Benoit Dumont, soldat musicien au 43e de ligne, a déserté à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics. Ministère public, M. le commandant Malin, Défenseur, Me Basquin, avocat.

M. BERNARD LÉVY, l'habile chirurgi endentiste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 mai 1874. — Nathalie Sakezyn, rue Bernard. — Maria Hus, rue des Arts. — Marie Mast, rue Decrème. — Ferdinand Fournier, rue de la Chapelle Carrette. — Charles Paucket, rue de la Paix. — Maria Bossayt, rue de la Promenade. — Emile Florin, rue de Lannoy. — Félix Popelier, rue de la Barbe d'or.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 mai. — Maria Leclercq, 23 ans, servante, à l'hôpital. — Joséphine Verleye, 26 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Désiré Eeckman, 1 an, rue de l'Epeule. — Victor Vanslambroucke, 1 an, rue Bernard. — Ernestine Delerue, 76 ans, propriétaire, rue de Lille. — Léonie Preys, 4 ans, rue du Grand-Chemin.

MARIAGES DU 23 MAI. — Jean-Louis Rys, 25 ans, foreur de puits, et Marie Martel, 47 ans, foreuse de puits. — François Jacquemain, 25 ans, fileur, et Marie Stalpart, 28 ans, tisserande. — Jules Dorchi, 24 ans, marchand de charbons, et Marie Catrice, 25 ans, bobineuse. — Gustave Declercq, 29 ans, charpentier, et Honorine Dhui, 22 ans, bobineuse. — Charles Boyer, 38 ans, marchand de déchets, et Mathilde Vandewynckele, 23 ans, tailleuse.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 17 Mai 1874.

Sommes versées par 113 déposants, dont 29 nouveaux, Fr. 18,738.»»
56 demandes en remboursement, 16,125.56

Les opérations du mois de Mai sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Anselme, l'esclavage douloureux qu'il avait subi, l'explosion de sa longue colère, le compas se rencontrant sous sa main, l'assassinat. Dans toutes ses paroles, on sentait le regret, le remords de ne pas avoir parlé plus tôt.

Le premier témoignage, témoignage posthume, fut celui de Gandoin. Ramassé par des bûcherons, conduit à l'hôpital il avait, à l'heure de la mort, expié sa vie par un aveu complet et sincère qui justifiait en tout point le dire de Labarthe et le rendit encore plus intéressant.

Après cette lecture, on entendit Madeleine.

Un frémissement avait couru parmi l'auditoire. Le président, à plusieurs reprises, se vit contraint d'interdire les applaudissements.

Madeleine eût voulu se dérober au succès, à la louange. Pourvu que l'innocence de son mari fût hautement reconnue, le reste lui importait peu. S'effaçant elle-même, elle rapportait à la Providence la découverte de la vérité. Qu'avez-vous besoin de mes paroles, disait-elle, les preuves sont là ! » Ces preuves étaient l'enveloppe de la lettre chargée, la page du registre d'Anselme, l'aveu du coupable. Mais on ne fit grâce à la noble femme d'aucune de ses preuves. Il fallut qu'elle dit tout, son courageux dévouement, son triomphe. Pas un mot de vengeance ne sortit de ses lèvres. Elle s'efforçait d'innocenter Labarthe; elle ménagea même Gandoin, par respect pour la mort.

Quand elle eut achevé sa déposition, le président lui dit :

— Il y a deux années, dans cette même enceinte, vous aviez juré, devant les hommes et devant Dieu, d'amener sur ce banc le véritable assassin. Au nom de la loi, je vous remercie d'avoir aussi bravement tenu votre parole. Si Jean Michaud n'a pu trouver justice ici bas, sa place est au ciel parmi les justes, et Dieu bénira sa postérité.

Au milieu d'une acclamation qui confirmait cette récompense, Madeleine alla se rasseoir.

Parmi les autres témoins à charge, on remarqua le fidèle Barnabé et son ami Antoine. Ils eurent, eux aussi, leur part d'éloges.

Quelques amis, quelques clients de Labarthe avaient été cités à sa requête. Ils attestèrent ses excellents antécédents, la droiture et la générosité de son caractère; ils établirent surtout les emportements de cet homme si fort et si doux, qui parfois transformé par une soudaine colère, ne se reconnaissait plus lui-même. C'était dans une de ces fougues involontaires qu'il avait dû frapper Anselme.

Le capitaine Lambert s'était fait inscrire sur la liste des témoins à décharge.

Quand il s'avança vers la barre, tremblant, mais digne et résolu, une vive impression, mêlée de sympathie et de respect, se manifesta dans toute l'assistance. Les juges eux-mêmes étaient émus.

Le ruban rouge, pour la première fois depuis qu'il l'avait gagné sur un champ de bataille, ne figurait pas à sa boutonnière.

Après quelques paroles en faveur de son gendre, le capitaine termina ainsi :

— Ce fût une fatalité... Mais c'est un crime... Tout crime doit être puni... Sa famille ne sollicite pas d'indulgence... Nous désirons, nous réclamons notre part dans son expiation... C'est surtout en fait d'honneur quon s'enrichit en payant ses dettes.

Le président répondit :

— Les fautes sont personnelles. Pourquoi donc, capitaine, ne portez vous plus votre croix de légionnaire ? Ce ne peut être qu'un oubli. Permettez-moi de le réparer en vous offrant la mienne.

Il allait refuser, lorsque Madeleine, par une de ces initiatives spontanées dont elle avait l'audace, s'élançant vers le ruban que le magistrat venait de détacher de sa robe, elle-même le replaça sur la poitrine du vieux soldat.

Et personne cette fois ne proscrivit les applaudissements mêlés de sanglots qui venaient d'éclater dans l'auditoire.

La tâche du défenseur était facile. Me Raynal avait été le camarade d'enfance de Labarthe. Son amitié, son estime pour lui persistaient quand même. Il sut expliquer, presque justifier le meurtre et jusqu'au silence de l'accusé.

Comment n'eût-il pas hésité, que n'a-t-il pas dû souffrir avant de livrer au désespoir, à l'opprobre cette jeune femme qu'il adorait; ce père que vous venez d'entendre !... Non ! ce n'est pas un criminel, ce n'est qu'un malheureux ! Il avait cru se racheter en partie du martyre de Jean Michaud en adoptant sa fille. Un mot du capitaine Lambert a suffi pour le ramener au devoir... Avant d'être l'avocat de Labarthe, maître Raynal avait été l'avocat de Jean Michaud...

La véritable moralité de ce second procès, c'était la réhabilitation de sa mémoire. S'il était ici, lui-même il vous demanderait d'épargner Labarthe... Et le défenseur termina par la touchante apologie de l'époux de Madeleine.

Mais, à cet égard, le procureur général devait se montrer plus éloquent encore. « J'avais réclamé sa condamnation, dit-il, je le croyais coupable. Aujourd'hui, j'ai voulu confesser publiquement mon erreur et lui faire amende honorable. Cette juste réparation, je la devais à ses enfants, à sa veuve. Ah ! si le verdict eût été tel que je souhaitais, si la mission que s'est imposée Madeleine avait eu pour but d'arracher son mari à quelque supplice infamant, déjà cette mission serait grande. Elle est héroïque, car c'est pour l'honneur seulement qu'elle a combattu, qu'elle s'est dévouée corps et âme. Je me souviens de son serment.

« Vous venez d'acquitter mon mari, dit-elle, mais vous ne l'avez pas lavé de tout soupçon; moi, je prouverai qu'il était innocent, que c'est bien un honnête homme ! » Et, vous le savez, ni repos ni trêve avant qu'elle ait réussi ! Quoi de plus admirable, chez une femme du peuple, que cette exquise délicatesse, que ce pur sentiment de l'honneur !... Il ne faut pas que le souvenir s'en efface; il faut qu'un monument le rappelle, et je prends ici même l'initiative d'une souscription... et je veux être, moi qui le premier méconnus Jean Michaud, le premier des souscripteurs qui lui élèveront cette tombe. Elle racontera son histoire ; elle réagira contre le préjugé populaire, dont il fut la victime; elle dira que nul ne doit se montrer plus sévère que la loi, plus exigeant que le tribunal, et que, si l'acquittement n'implique pas toujours l'innocence, il commande du moins le respect de la chose jugée... Voilà ce que j'avais à cœur de dire pour Jean Michaud... Faites que son nom devienne pour ses enfants un précieux héritage... Ils se souviendront, leur mère m'en est la garantie, que noblesse oblige... Quant à Labarthe, je n'ajoute rien... N'ai-je pas perdu le droit de me montrer impitoyable !... Ce que je souhaite, ce que je veux, ce n'est pas le châtiment de celui-ci, c'est la glorification de l'autre.....

La liste de souscription se couvrit aussitôt, mais après un arrêt rigoureux.

Etienne Labarthe fut condamné à la déportation.

XXXI. — ÉPILOGUE.

A six mois de là, par une douce matinée d'automne, le capitaine Lambert était assis dans son grand fauteuil, la tête renversée sur le dossier, le regard au ciel. Les rides profondes de ses joues étaient baignées de larmes.

Une lettre, déjà relue bien des fois, tremblait dans sa main.

Cette lettre, datée de Brest, était de Louise.

Mme Labarthe avait voulu suivre son mari.

Delphine entra tout à coup.

Une vive émotion se lisait dans ses yeux bleus, empourprait son frais visage et la rendait encore plus charmante.

— Père, balbutia-t-elle d'une voix oppressée, c'est une visite...

— Qui donc se souvient encore de nous ? fit le vieillard avec amertume.

Ce mot s'échappa des lèvres, et surtout du cœur de la jeune fille :

— Lui !

(*A suivre*).